

L'AVENIR.

JOURNAL RÉPUBLICAIN, PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS POPULAIRES.

PUBLIÉ PAR UNE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE PROPRIÉTAIRES.

"Le Travail triomphe de Tout."

RÉDIGÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATEURS.

TRIBUNE DU PEUPLE.

Liberté de penser.

A MM. Marier et Prévost.

Messieurs. — Dans la Minerve du 23 juin dernier, il a été publié certaines adresses à MM. Fraser et Turgeon. L'éditeur de cette feuille en prend occasion de vous injurier, donnant à entendre que ces adresses étaient une censure de votre conduite depuis quelque temps, et que ces marques d'estime à MM. Fraser et Turgeon comportaient un sentiment absolument contraire envers vous.

Sachant combien cette interprétation de la Minerve était fautive, j'ai cru devoir m'adresser à la plupart des signataires de l'adresse de M. Fraser, les invitant à protester contre les remarques de l'éditeur. Et je dois vous dire, MM. que tous ont signé avec le plus grand empressement.

Agitez, messieurs, l'assurance de l'estime de votre obéissant serviteur. ED. MASSON.

Nous protestons énergiquement contre l'intention que semble nous prêter la Minerve dans sa feuille du 23 courant au sujet de l'adresse que nous avons signée en faveur de John Fraser, etc. Nous étions loin, en le faisant, de vouloir déprécier MM. Marier et Prévost, que nous aimons à reconnaître pour des hommes de mérite.

A. Théberge, ptre., curé, John McKenzie, J. P., A. Gigon, M. D., Ed. Chevalier, Alex. Gorrie, N. P., L. H. Roy, Z. Rouzil, Ant. Dumas, N. J. Rousseau, Capt., Lajeunesse, Pierre Perrault, Joseph Barette, Jérémie Barette, Louis Leclair, Gédéon Auger, B. Raby, Hypolite Viger, John Wight, Mayé, capt., Edw. Ranson, Jean Courval, Zoël Langlois, Léandre Beausoleil, David Candlish, Gabriel Provancal, Luc Monet, Edouard Desjardins, M. G. Sophie Masson, Alex. McKenzie, J. P., Joseph Varin, M. D., Jean-Baptiste Roy, Arthur Dumas, avocat, P. C. Gill, Joseph Rochon, L. A. Lesieur, Fis. Dougal, Mathew Moody, John Maw, Léon Lajeunesse, Joseph Belliveau, Hypolite Lajeunesse, Cyrille Archambault, J. M. Auger, Joseph Lajeunesse.

(Article refusé par la Minerve.)

Nous, soussignés, habitants de Terrebonne, croyons devoir témoigner notre surprise de la rédaction d'un certain compliment fait à John Fraser, etc., par des messieurs qui s'intitulent "Prêtres et Régents du Collège Masson," à l'occasion de son départ de Terrebonne, et publiée dans la Minerve du 23 courant.

Nous considérons que ce compliment est une insulte à la paroisse et un acte d'ingratitude envers Madame Masson; c'est à cette Dame que nous devons l'avantage d'avoir été établis, et nous nous rappelons une occasion encore récente où les mêmes prêtres et les régents ont proclamé ce fait à la face de la paroisse entière. Quant au soutien de l'établissement, tout Terrebonne s'est porté avec le plus grand zèle pour conserver la maison, et la fabrique, après avoir réparé à neuf la magnifique bâtisse dont Mme Masson avait fait cadeau à la paroisse, vient encore de voter une somme de £300 pour assurer l'existence du collège.

C'est à Mme. Masson, au moyen d'améliorations de toute espèce, que nous devons l'état prospère dans lequel se trouve actuellement Terrebonne; nous ne connaissons aucune dépenses ni entreprise faites ici par M. Fraser qui vaille la peine d'être mentionnée.

Une autre adresse d'adieu a été publiée sur la même feuille au même individu pour déplorer son départ de Terrebonne. Comme les opinions à ce sujet doivent être parfaitement libres, nous déclarons que nous différons complètement d'avec ceux qui ont signé cette adresse.

En présence de ces faits nous signons les présentes pour rectifier la fautive impression qu'on put faire sur l'esprit public les adresses en questions. Terrebonne, 29 juin 1851.

François Ouimette, François Chapleau, Grégoire Chapleau, Pierre Chapleau, Vital Limoges, Augustin Gravelle, Michel Ouimette, Louis Gremont, Narcisse Boisvert, Jean-Bte. Leclair, fils, Charles Cadet, Olivier Clément, Antoine Ducharme, Joseph Ouimette, François Ouimette, Louis Meunier, Michel Limoges, Cyrille Desjardins, Jos. Jacques Ouimette, Joseph Boisvert, Joseph Despaty, Louis Gauthier, Gabriel Ouellette, Pierre Gascon, Ambroise Charbonneau, Frs. X. Mathieu, Michel Beauchamps, Jacques Lachapelle, Antoine Lavigne, Joseph Auger, père, Joseph Gauthier, Antoine Beaudry, J.-Bte. Valiquette, fils, François Perron, Jean M. Gibeau, Victor Valiquette, Louis Gauthier, Pierre Valiquette, père, Louis Larose, Émile Vain, Joseph Villemure, Toussaint Dannaïs, J.-Bte. Jodin, Louis Villemure, Thomas Delorme, Onézime Valiquette, J.-Bte. Quénoche, Pierre Desjardins Pierre Quevillon, Pierre Clément, J.-Bte. Leclair, père, Louis Audet, Paschal Lapointe, Antoine Drapeau, Moysé Chartand, B. Urbise, Louis Filion, J.-Bte. Prévost, Médard Content, Charles Desjardins, Antoine Limoges, J.-Bte. Dubois, père, Michel Desjardins, Michel Lebeau, Joseph Filion, Antoine Lauson, Joseph Valiquette, Louis Ouimette, Léandre Lapointe, Charles Gagnon, François Despaty, Isaac Limoges, Pierre Lapointe, Joseph Ethier, J.-Bte. Valiquette, père, Léon Leclair, père, Octave Ouimette, Maurice Lauson, Jean-Bte. Desjardins, Zéphirin Gauthier, Toussaint Ethier, Alexandre Gauthier, Frs. Bou-

chard, J. B. Gravelle, Toussaint Limoges, J. B. Lachapelle, Moysé Gariépy, Léon Limoges, Jean Marcotte, J.-Bte. Robert, Charles Charbonneau, David Limoges, Séraphin Maisonneuve, François Brière, David Lauson, Aimé Desjardins, Octave Lauson, Joseph Ouimette, François Corbeille, Charles Dannaïs, fils, Léon Leclair, fils, Pierre Auger, François Brière, Charles Ouimette, Pierre Filion, Joseph Martin, Joseph Auger, Pierre Desjardins, fils, Pierre Michel Limoges, Félix Limoges, François Lauson, Michel Brousseau, Louis Coderre, Jean M. Gagnon, Charles Beausoleil, P. E. Marier, G. M. Prévost.

ENCORE TERREBONNE. TERREBONNE TANT QU'ON LE VOUDRA!

A MESSIEURS LES GÉRANTS DU MONITEUR CANADIEN ET DE L'AVENIR.

Messieurs. — Je ne sais quel vertige s'est emparé de l'imprimeur de la Minerve. Je crois que cet individu s' imagine dieter à la paroisse de Terrebonne les personnes en qui nous devons avoir confiance.

Dernièrement je lui ai porté, comme vous avez pu voir, deux écrits: l'un pour démentir le sens qu'il donnait à une adresse d'adieu signée à M. John Fraser; l'autre pour relever un semblable document adressé au même monsieur par certains ecclésiastiques du village.

M. Duvernay me promet de les insérer toutes deux.

Pourtant il n'inséra que la première. La seconde, signée par la presque unanimité des cultivateurs de la paroisse, n'a pas été jugée digne par ce respectable imprimeur de figurer dans ses colonnes. C'est celle que je vous déjà ait parvenue.

Que M. Duvernay connaisse ou ne connaisse pas les cultivateurs de Terrebonne, la chose est très insignifiante; mais ce qui est bien certain, c'est que chacun de ces cultivateurs occupe une position, à mes yeux, infiniment plus respectable que celle de M. Duvernay dans la société. Leur certificat devait avoir un certain poids auprès des personnes sensées.

Je répondais à M. Duvernay de l'authenticité de ces signatures; et je vous assure que pas une des personnes qui ont signé ces écrits ne réclamera avec justice contre sa signature.

M. Duvernay ne connaît évidemment pas comment ces adresses ont été obtenues, car il ne se serait pas servi du mot qu'il a employé, en parlant de moi.

Pas une des personnes à qui j'ai présenté le projet contre l'article de la Minerve n'a hésité, excepté toute fois M. le curé, qui a pris quelque temps pour réfléchir! Ceux qui ont fait signer les adresses à M. Fraser en peuvent-ils dire autant? Plusieurs de ceux à qui on les a présentées ont refusé de les signer. Et, chose que je n'aurais jamais cru si je ne l'avais vue de mes yeux, les amis de M. Fraser n'auraient pas cru pouvoir réussir sans se servir du nom de MM. Prévost et Marier; ils avaient fabriqué le nom de ces messieurs et l'avaient mis en crayon au milieu des autres. On me dit aussi que le mien avait figuré sous les mêmes circonstances, mais je ne l'ai pas vu. En invitant les personnes à signer, on leur faisait remarquer que ce n'était qu'une affaire de convenance. Tels sont les moyens dont on s'est servi pour obtenir des signatures.

Au contraire, les personnes qui ont signé le document que vous avez en mains ont été bien et dûment prévenues que c'était pour témoigner de leur plaisir du départ de M. Fraser. Je regrette de le dire, mais s'il y a eu des pleurs de répan-dus à Terrebonne à cette occasion, pour me servir du mot d'un cultivateur, c'était des pleurs de joie.

Personnellement je n'ai rien à dire contre M. Fraser, mais je ne suis ici que l'écho du sentiment populaire à son égard.

Puisque j'en suis à parler des affaires de Terrebonne, vous avez dû voir par la Minerve du 15 courant qu'on a dit que M. Turgeon a été réélu conseiller. Je ne sais pas qui a pu informer cette fois encore M. Duvernay, mais vraiment il joue de malheur.

A neuf heures du matin, suivant les exigences de la loi, les électeurs se sont réunis en grand nombre devant l'église. John McKenzie, écrl., le plus ancien juge de paix de la paroisse, a été appelé à présider par acclamation. La M. Paul Elol Marier et Onézime Valiquette ont été élus conseillers à l'unanimité, le premier pour remplacer John Fraser, dont la charge est devenue vacante par son absence permanente de la municipalité (la Minerve fait foi dans ses colonnes de cette absence de M. Fraser), le second pour remplacer M. J. O. A. Turgeon, dont la paroisse ne voulait plus.

A dix heures devait avoir lieu l'élection d'un commissaire d'écoles. Les électeurs restaient sur la place publique, quand John Fraser, écrl., arrive en grande pompe escorté de Cyrille Archambault, huissier, portant un gros volume sous le bras. M. Fraser monta sur le banc et procéda à faire une nouvelle élection. Les électeurs, qui savaient ce qui devait arriver, se retirèrent à distance de M. Fraser pour ne pas participer à ses

procédés. Là, ce monsieur qui n'est plus domicilié à Terrebonne proclama, à la suggestion du sus dit Cyrille Archambault, J. O. A. Turgeon, écrl., conseiller élu à l'unanimité.

Il y avait une dizaine de personnes autour de M. Fraser, et sur ce nombre je doute qu'on puisse en nommer plus de sept qui fussent qualifiées à voter. Nous avons pris la peine de les compter. Les autres étaient des étrangers, curieux de voir ce qui se passerait là.

Si M. Turgeon a su comment cette prétendue élection s'est faite, je doute fort qu'il ait le courage, quelque brave qu'il soit, de se présenter au conseil; car on se rappelle encore sa réponse au compliment du conseil (j'allais dire au compliment de M. Germain, on m'informe en effet que c'est plus M. Germain que le conseil qui le lui a voté) réponse qui exige la plus parfaite unanimité SEULE pour changer la détermination de ce monsieur de ne plus se présenter; à moins toutefois que le morne silence des six ou sept électeurs présents qui accueillit la proposition ne soit pour lui la preuve de l'unanimité qu'il demandait.

Mais en voilà déjà bien long à propos de ces affaires, qui nous ont fait perdre de vue l'intéressant M. Duvernay.

Je dois vous dire en terminant que la raison qui me fait abuser ainsi de vos colonnes, est que M. Duvernay se montre par trop exigeant pour publier les écrits de ses amis; car il paraît qu'il n'a pas exigé moins de £4 et quelques chelins de son ami M. Fraser, pour lui brûler de l'encre au nez en publiant les adresses en question. Moi qui ne suis pas si gros seigneur je trouve le tarif un peu élevé, et je suis forcé de me réfugier dans votre feuille, un peu plus désintéressée, et où je suis certain que mes écrits, quand on me l'aura promis, seront fidèlement publiés.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, etc. EDouARD MASSON. Terrebonne, 16 juillet 1851.

Notre Programme.

L'année 1851 promet d'être féconde en luttes et en travaux pour la démocratie canadienne, car le peuple sera bientôt appelé à procéder à de nouvelles élections générales de ses représentants dans l'Assemblée Législative et les députés devront déployer toute leur énergie, toutes leurs forces pour s'y faire représenter enfin par des hommes sincèrement dévoués aux intérêts populaires et résolu, en leur âme et conscience, à obtenir au Canada les réformes sociales et politiques dont il ressent si vivement le besoin.

Afin de suggérer aux députés un ensemble de quelques unes des mesures qu'ils devraient invoquer aux prochaines élections générales, l'Avenir publie le programme suivant qui a été et sera toujours celui du journal. Nous invitons tous les amis du progrès à se mettre fréquemment en communication avec la direction du journal sur toutes les affaires qui pourront concerner les prochaines élections, (lesquelles auront lieu vers la fin de l'année) telles que candidatures des différents partis politiques, leurs moyens de succès, les délibérations et résultats des assemblées de paroisse et de comté, en un mot, tout ce qui peut intéresser les partisans de la cause que nous défendons.

Nous nous ferons constamment un plaisir de donner à nos amis toutes les informations qu'ils désireront obtenir. Voici les articles de notre programme:

Éducation aussi répandue que possible. Progrès agricoles:—Établissements de fermes modèles. Colonisation des terres incultes à la portée des classes pauvres.

Libre navigation du St-Laurent. Liberté des échanges aussi étendue que possible. Réforme de la judicature:—Décentralisation judiciaire.—Codification des lois.

Réforme postale.—Libre circulation des journaux. Administration du gouvernement moins dispendieuse qu'aujourd'hui.—Réduction des salaires dans toutes les branches du service public et du nombre des employés. Municipalités de paroisse.

Décentralisation du pouvoir. Institutions électives dans toute leur plénitude. Gouvernement Electif. Conseil Législatif Electif. Magistrature Elective.

Tous les chefs de bureaux publics rendus électifs. Réforme Electorale basée sur la population. Le suffrage universel.

Éligibilité dépendant de la confiance publique. Convocations et durées des sessions du Parlement fixées par la loi.

Défense par une loi spéciale à tout représentant du peuple d'accepter aucune charge lucrative de la couronne pendant l'exercice de son mandat et un après son expiration.

Abolition de la tenure seigneuriale. Abolition du système des dîmes. Abolition des réserves du clergé protestant. Abolition du système des pensions par l'Etat.

Abolition des privilèges des avocats et liberté accordée à tout homme de défendre sa propre cause. Droits égaux, justice égale pour tous les citoyens. Le Rappel de l'Union.

Puis enfin et au-dessus de tout; l'indépendance du Canada et son Annexion aux Etats-Unis.

Voilà ce que nous demandons, ce que nous demandons toujours et sans cesse, jusqu'à ce que ces améliorations, ces changements, ces libertés aient été accordés au Peuple Canadien.

Hors ces libertés, hors ces améliorations et beaucoup d'autres encore, il n'y a pas de salut pour notre population. Aussi longtemps qu'un gouvernement arriéré et corrompu nous les refusera, nous ne reconnaitrons à aucun ami de son pays le droit de l'inaction et du repos.

Et tant que le Peuple n'aura pas conquis sur la Plate-forme Electorale la reconnaissance de ses droits indéfen-dibles, il sera toujours comme un troupeau d'ânes que quelques hommes pourront exploiter à leur profit, conduire n'importe où, sans qu'il sache pourquoi ni comment.

Le Directeur-Gérant de l'Avenir. J.-B.-E. DORION.

Montréal, 4 janvier 1850.

L'AVENIR.

Laissons-les ceux qui croient que le monde va crôler parce que tout se renoue et s'agitte autour d'eux.

MONTRÉAL, JEUDI, 31 JUILLET 1851.

Terrebonne.

Dans notre dernière feuille nous avons annoncé à nos lecteurs qu'ils connaîtraient bientôt la farce qu'avait fait dire à La Minerve que J.-O.-A. Turgeon, écrl., avait été réélu conseiller municipal pour cette paroisse. La correspondance d'Edouard Masson, écrl., de Terrebonne, nous acquitte de notre promesse.

La Minerve, dans toutes les affaires de Terrebonne, nous a l'air d'avoir parfaitement accompli le rôle du chien de la fable qui laissait la réalité pour courir après l'ombre. Nous avons toujours compris que MM. Prévost et Marier comptaient dans leur comté, parmi les personnes les plus influentes, et nous devons avouer que tout d'abord nous avons été surpris de la voir les traiter non seulement avec légèreté mais avec insolence et grossièreté. Nous n'avions pas réfléchi que les procédés des diverses assemblées provoquées par ces messieurs, avaient une légère teinte de réformes; qu'on essayait, dans des résolutions certainement très modérées, de suggérer au ministère quelques idées qui paraissent déplaire à La Minerve, qu'enfin on avait l'air de vouloir penser. C'en fut assez, La Minerve les élogia du nombre des élus, et les reléga parmi les rouges; en dernière analyse, ils sont à ses yeux devenus traités.

Tel est le sort que nous pouvons prédire à tous les amis du parti de La Minerve qui feront mine de vouloir prendre part aux affaires de leur pays.

Jusqu'à la dernière élection ces deux messieurs avaient parié s'accorder avec M. John Fraser, c'est-à-dire que M. Fraser s'était rallié à leur parti. Car il faut que nos lecteurs, ceux de St-Marc surtout, sachent que pendant les troubles et les années subséquentes, M. Fraser était grand loyal et affectueux, nous dit-on, des allures militaires. Or MM. Prévost et Marier n'étaient pas, nous croyons, volontaires!! Peut-être étaient-ils tout l'opposé.

Lors de l'élection de 1841, M. Lafontaine, comme le savent nos lecteurs, fut forcé de céder le comté de Terrebonne au Dr. McCulloch, qui s'en empara au moyen des Glengrines, nos amis libéraux du Haut-Canada! A cette époque M. John Fraser était, nous dit-on toujours, grand ami de Dr. McCulloch et pas du tout celui de M. Lafontaine. Pourtant nous ne savons pourquoi il ne se trouva pas à Glasgow en ce jour mémorable. Il préféra se rendre au comté du Lac des Deux-Montagnes pour y soutenir un candidat toray.

Subséquentement, il serait bien difficile de dire à quel propos, M. Fraser devint partisan zélé de M. Lafontaine, auquel il a semblé vouer une admiration sans bornes. C'est ainsi que M. Fraser est entré dans le giron ministériel en renouant, en pratique du moins, à ses anciens principes; car on ne sache pas qu'il ait jamais fait d'at-juration publique. On nous dit que l'ambition suprême de M. Fraser serait de monter au Conseil Législatif, et comme il est à peu près devenu seigneur de St-Marc, l'étant déjà de Contrecoeur, des malins pensent que les flagorneries de la Minerve à son égard, partiraient de l'intérêt qu'elle porte à son ami George Cartier, écrl., dans le cas que M. Fraser acquiescerait de l'indulgence dans ses seigneuries, aimant mieux l'avoir pour ami que pour ennemi. De son côté M. Cartier pourrait servir d'escabeau à M. Fraser pour grimper au poste qu'il convoite. Ceci bien entendu n'est que conjectures.

Tel est l'individu qui dernièrement est parti de St-Marc, lieu de sa résidence, où il a été élu commissaire d'écoles et même président, nous dit la Minerve, pour aller faire une élection municipale au village Terrebonne où il a proclamé J. O. A. Turgeon, écrl., malgré la paroisse qui répudiait ses procédés et qui avait elle même fait son choix une heure plus tôt.

M. Turgeon en 1836 et 37 n'était pas volontaire, mais il paraît qu'il n'en valait guère mieux. On se souvient encore de lui à Terrebonne, après les troubles il fut tantôt pour, tantôt contre M. LaFontaine. Pour des principes, nous doutons fort qu'il s'en souvienne lui-même. A la dernière élection il fut nommé officier Rapporteur. Il paraît que comme tel il donna lieu contre lui à des plaintes de la part de ses députés, mais on nous dit que ces plaintes furent étouffées par M. Lafontaine. Peut-être quelqu'un de ces jours débrouillerons-nous cette affaire pour la mettre sous les yeux du public.

Tels sont les deux amis qui, dans ces derniers temps, ont pu troubler la paroisse de Terrebonne, et dont la Minerve a si chaudement pris la défense. Vraiment nous ne pensions pas qu'ils fussent d'un tel prix au parti ministériel. Nous préférons dans tous

les cas les voir associés à la Minerve plutôt qu'à notre parti.

Le comté de Terrebonne a fait de grands sacrifices au parti libéral; eh bien! nous le demandons franchement, la main sur la conscience, à chacun des chefs dans les différentes paroisses, qu'a fait le parti libéral en chambre pour l'avancement du pays? Qu'on cite les mesures de progrès qu'il a proposées et fait passer! Les institutions électives ont-elles fait de grands pas; en ont-elles même fait un seul. L'éducation politique du peuple est-elle améliorée? enfin quelles réformes politiques a-t-on opérées? En a-t-il été proposé? Pour nous, nous devons avouer que nous n'en connaissons pas! Et nous déclarons même tous que nous ne comprenons pas bien l'utilité de soutenir au pouvoir des hommes qui sont, ou du moins qui semblent décidés à ne rien faire dans le sens populaire.

Le gouvernement responsable, s'il ne sert qu'à donner des places et des emplois, sans que ces places et ces emplois servent à l'avancement politique du peuple, nous n'en voulons pas—mais non, nous pouvons faire servir ce gouvernement au progrès; et si jusqu'à présent il a été stérile, nous en accusons hautement le ministère.

On nous répète ce qu'on a déjà dit, que nous voulons aller trop vite; qu'on ne peut pas tout faire à la fois. D'accord! mais au moins faut-il ne pas rétrograder. Nous prendrions patience encore si nous entrevoyions même une velléité de progrès chez nos hommes publics. Bien loin de là, ils n'ont pas perdu la moindre occasion de violer ouvertement leurs principes d'autrefois. Et vraiment attendre plus longtemps serait chez nous, non pas de la patience, mais de l'avancement, de la stupidité. Nous faisons donc un appel aux hommes sensés du comté de Terrebonne. Leur but jusqu'à présent n'a pas été, n'a pas pu être de faire monter au pouvoir telle ou telle personne. Ils ont dû se proposer un but plus noble, plus relevé, l'amélioration de la condition politique du pays. Qu'il déclarent si leurs intentions ont été remplies! Qu'ils jettent leurs regards de tous côtés, et qu'ils disent si nous sommes pas ce que nous étions en 1841, et même plus mal. Nous avons en partie perdu ces dix années, nous avons souscrit à l'Union des provinces, nous l'avons nous-mêmes fait fonctionner; et malgré la double législation dont notre parlement a donné, par la force des circonstances, le ridicule spectacle depuis l'Union, nos représentants se sont cependant immiscés d'une manière scandaleuse dans les affaires locales de l'une ou de l'autre section, dans des vues purement de partis. On nous nous trompons fort, ou ce grand comté n'a pas dégénéré jusqu'à ce point. Les élections prochaines ne sont pas maintenant très-éloignées. Qu'on y réfléchisse, l'accomplissement de ce devoir civique, de nommer un représentant, doit se faire sur des principes, et non des sentiments. Jusqu'à présent on a semblé traiter la politique comme absolument étrangère à la morale, et c'est une des malheureuses conséquences de notre politique de parti (politique de corruption!) Le devoir du citoyen est là tracé par la main de Dieu; celui qui s'en écarte volontairement, ou qui s'aventure, fait plus de mal à la société que le flou qui compte la bourse de son voisin; celui-ci ne nuit qu'à sa victime, le mauvais citoyen s'attaque à la société toute entière. Nous ne demandons pas à Terrebonne de répudier aveuglément et par passion sa conduite passée. Loin de là, nous lui demandons d'examiner; nous lui suggérons de demander à ses mandataires un compte de leur administration; nous lui demandons de se faire représenter en chambre; et de choisir enfin un candidat qui représente vraiment les principes démocratiques qui ont toujours été les siens, et que ses membres ont toujours dénaturés.

Documents Parlementaires.

Nous avons reçu une liste assez volumineuse de documents parlementaires pour lesquels nous remercions qui de droit. Nous en analysons succinctement aujourd'hui une partie ainsi qu'il suit:

1°. Pétition de George Benjamin de Belleville, grand maître de l'association loyale des Orangistes de l'Amérique Britannique du nord, demandant que la loi qui défend les processions de partis en certains cas, soit abrogée.

2°. Pétition de M. Louis Cyrus Macaire, hotelier, exposant que l'hotellerie qu'il tenait dans la cité de Montréal a été détruite par le feu en 1849, pendant qu'elle était en possession des autorités civiles et militaires pour y tenir une enquête de coronnaire, et demandant une indemnité pour les pertes qu'il a essayées en conséquence, se montant à plus de £1,200.

3°. Pétition de Jos. Bosque et autres de la paroisse de St-François de la Beauce, exposant que les habitants de la dite paroisse de St-François de la Beauce ont fait à leurs frais, pendant l'hiver dernier, sur la rivière Chaudière un pont public de 460 pieds de longueur, dont la valeur est estimée à au moins £1,500, et demandant une aide de £350 pour cons-

truire des brise-glace pour garantir ce pont de tout danger.

La législature ne peut assurément se refuser à une demande aussi juste après un acte aussi généreux et libéral de la part des habitants de St-François de la Beauce.

4°. Pétition du conseil municipal de la municipalité de Kamouraska, exposant, que dans la vue d'encourager la colonisation des terres incultes sur la rive sud du St-Laurent, et par là, procurer à la jeunesse Canadienne des terres pour s'y établir et l'empêcher d'émigrer à l'étranger, le conseil municipal du comté de Kamouraska a fait faire une exploration des terres incultes de la contorne, derrière les seigneuries de Kamouraska et de l'Islet, jusqu'à la ligne frontière de la province.

Il n'y a probablement pas d'argent pour un objet aussi utile, mais on en trouvera pour la folie du chemin de fer d'Halifax.

PAIEMENT DU CLERGÉ DEPUIS 1814 JUSQU'À 1840. — Nous extrayons des manifestes de M. McKenzie à ses commitments de Haldimand, publiés dans l'Examiner de Toronto, les faits et renseignements précieux qui suivent: —

Il a été payé la somme de £124,229 à certains messieurs du clergé, savoir: A l'évêque protestant de Québec Jacob Mountain, 12 années de salaires £28,089, allocation pour loyer de maison £400 par année £4,800—total £32,889. Son parent G. Mountain, archidiacre de Québec, 11 années £4,058, 151 années comme membre du clergé ou desservant à Québec £6,167, pour le mettre en état de payer son loyer £1,392; 4 1/2 années comme officier de l'évêque £655, comme lecteur du soir à Québec £124, total £2,396. S. J. Mountain, de la même famille, ministre à Québec 3 1/2 années £1,400. J. Mountain, de la même famille, comme ministre à Montréal £1,032, comme commissaire d'église £516, total £1,548.—Aux quatre Mountain £48,233!!!

B. B. Stevens, ministre à Montréal £1,712. R. J. Short, ministre aux Trois-Rivières £2,650. J. Jackson ministre de William-Henry £2,837. J. Reid, F. Armand £1,601. C. C. Cotton £1,891. J. L. Mills, Québec £2,544. J. Bethune ministre à Montréal £4,175, total £17,500.

Chs. J. Stewart, évêque protestant à Québec 7 années de salaires £17,003, allocation pour loyer 7 années £2,617, pour autres allocations £1,200, total £20,820! Ainsi 12 membres du clergé de l'église établie ont absorbé £86,553!!!

J. O. Plessis, évêque catholique de Québec, 12 années de salaires £12,000, 5 années de loyer de la maison du parlement à Québec à £150—£750; 63 années £500—£3,550, total £16,000.

B. C. Panet, évêque catholique de Québec, 7 années de salaires £7,000, 6 années de loyer de la chambre d'assemblée £2,875, total £9,875.

Aux deux évêques catholiques romains £25,875. La législature paie maintenant chaque année £1,000 sterling, pour un petit lopin de terre sur lequel est située la chambre d'assemblée à Québec, qui se louait autrefois £150 courant.

La religion tomberait-elle si le peuple payait moins cher ses évêques et ses ministres?

TAXES ENORMES QUI PESENT SUR LE PEUPLE. — Le peuple du Canada a payé en impôts de douanes en 1850 la somme £233,537 sur sept articles seulement, savoir: sur le café, le thé, le tabac, la melle, le sucre, le whisky et le sel.

L'impôt sur le café a été de £5,706, sur le sucre de £87,947, sur la melle, de £11,854, sur le thé £43,898, sur le tabac en poudre et en cigar £27,350, sur le vin £14,928, sur l'eau de vie, le genièvre, le rum, et le whisky £35,387, sur le sel £6,465.

La valeur totale des importations en 1850 a été de \$16,982,069 dont la taxe prélevée a été de \$2,462,582.

Ainsi sur les articles de consommation indispensables le peuple paie sans s'en apercevoir une taxe onéreuse dont il serait tout à fait déchargé s'il était annexé aux Etats-Unis. Au lieu de payer la cession de 12 à 14 sous la livre il ne la paierait que six à sept sous comme aux Etats-Unis, et ainsi des autres articles.

Nous faisons sans doute encore de la démagogie en exposant au peuple ces faits que la presse ministérielle a tant d'intérêt de lui cacher. Mais la vérité doit se faire jour.

MAISON DE TRINITÉ DE QUÉBEC.—Nous voyons par les comptes de cet établissement soumis à la législature que les revenus pour l'année 1850 ont été de £16,390 6s. Od. et les dépenses de £12,821 15s. 3d. Les salaires des officiers de la maison de la Trinité s'élevaient en tout à £1,961 2s. 2d., les salaires des gardiens des phares à £1,216 9s. 8d., les pensions à £650. Dans l'état des dépenses en question, on voit figurer le nom de Jos. Cauchon pour £50, étant la moitié de la somme de £100 accordée à lui et à M. Primrose pour dresser de nouveaux règlements dans les deux langues. Le salaire de Jos. Cauchon comme avocat et conseil de la Trinité est sans doute compris dans le montant total des salaires dont on s'est bien gardé de donner des détails. Le public qui paie serait pourtant bien aisé de connaître le montant que M. Lafontaine fait payer à M. Cauchon pour orier contre la démagogie. En attendant de plus amples renseignements sur le salaire de M. Cauchon comme avocat non pratiquant de la Trinité, contentons-nous de dire que MM. Cauchon & Cie. ont reçu à même les fonds de la Trinité pour publication de règlements dans le Journal de Québec la somme dotée de £70 17s. 6d. C'est ainsi que les amis de l'ordre trouvent toujours moyen d'arracher au pauvre peuple qui souffre les moyens d'existence, pour payer

les trahisons et les mensonges de ceux dont les consciences sont à l'encre. Et la presse indépendante qui signale cet affreux pillage des deniers publics, ne fait suivant M. Cauchon, que de la démagogie.

COLONISATION DES TOWNSHIPS.—Les Missionnaires catholiques des townships de l'est, ont présenté à la législature une requête exposant que l'émigration de la jeunesse canadienne à l'étranger doit convaincre tous les amis sincères de leur patrie, qu'il y a des causes particulières qui forcent l'enfant du sol à chercher ailleurs protection et liberté, et doit prouver qu'il ne se trouve pas dans son pays natal des avantages suffisants pour l'y retenir, que pour fermer cette grande plaie du Bas-Canada, il faut hâter et faciliter la grande et belle entreprise de la colonisation des townships de l'est.

Que les causes défavorables à la colonisation des terres incultes dans les townships de l'est, sont le prix trop élevé des terres, les conditions onéreuses imposées par certains grands propriétaires, le système actuel des municipalités de comtés, le manque absolu de la mauvaise état des grandes voies de communication, et demandant qu'il soit imposé une taxe de deux sous par acre sur toutes les terres incultes de la contorne du clergé, et surtout des grands propriétaires, pour subvenir à l'ouverture et à la réparation des chemins nécessaires.

Nous regrettons que l'espace nous manque, pour publier au long la requête en question. Le gouvernement accordera-t-il des demandes aussi justes? nous en doutons beaucoup. Nous sommes même étonné de ce que les missionnaires des townships de l'est n'aient pas été traités de démagogues et de socialistes comme nous; car ils demandent des réformes aussi radicales que nous sur la nécessité de légiférer sur l'occupation et le monopole des grands propriétaires de terres. Quant aux barrières de péage qu'ils demandent sur les grandes routes faites aux frais de la province, nous croyons devoir nous prononcer contre ce système de taxe qui ne permet pas à la classe agricole d'aller vendre ses produits sur les marchés. Nous avons déjà trop de ces chemins de barrières qui sont un loiq fardeau pour les agriculteurs. Il faut que les chemins soient bons et libres.

JETÉE A ST-MICHEL.—Une requête signée de 25 habitants de St-Michel a été présentée en chambre, se plaignant de ce que dans les estimations ou on a mis de faire une appropriation pour une jetée au village de cette paroisse et qu'ils en sont d'autant plus peinés et déçus que, d'après les démarches, examens des lieux, visites, sondages, plans de plusieurs hydrographes habiles, opérant sous la direction du bureau des travaux publics, il leur avait été fortement donné à espérer que St-Michel ne serait pas mis en oubli en fait d'améliorations matérielles, aussitôt que le gouvernement aurait des moyens pécuniaires suffisants. Nous espérons que les habitants de St-Michel insisteront pour que la jetée qu'ils demandent soit faite, sans néanmoins faire manquer celle de Berthier qui est pour le moins aussi indispensable que celle de St-Michel. Si le gouvernement n'a pas le moyen de faire d'aussi minimes travaux comment pourrait-il entreprendre la construction du chemin de fer d'Halifax à Québec qui coûtera plus de £7,000,000?

Assemblées Publiques.

L'assemblée de Batiscan a été pour nous une nouvelle preuve des efforts que font depuis quelques années les bureaucrates du pays pour empêcher le peuple d'envisager sérieusement sa situation politique et sociale. Les ministériels, torys, bureaucrates de toutes sortes ne désirent rien tant que l'indifférence politique. S'ils pouvaient endormir continuellement l'opinion publique, acheter tous ceux qui prennent part aux affaires publiques, ils le feraient pour avoir la paix et vivre dans le "meilleur des mondes possibles". L'indifférence politique, le sommeil, la léthargie, la mort du peuple; voilà ce qu'il leur faut. Oh! qu'ils seraient heureux s'ils pouvaient accomplir cette œuvre diabolique. Voyez les agir quand le peuple se réunit pour prendre connaissance de ses affaires. C'est l'intimidation ou la violence qui leur servent d'arguments. Leur cause est trop mauvaise pour qu'ils se présentent devant le peuple pour la défendre, pour la discuter froidement et l'en faire juge. Taisez-vous, point d'assemblée dit-on. Point d'assemblée crient tous ceux qui ont intérêt à ce que le peuple devienne borge ou aveugle, seud ou muet.

C'est ainsi que l'on a agi dans beaucoup d'endroits et c'est ainsi que l'on voulait agir à Batiscan dimanche dernier. L'on savait depuis longtemps qu'une assemblée devait avoir lieu et tout avait été mis en œuvre pour étouffer la libre discussion, pour empêcher même toute explication quelconque sur les affaires du pays. Des ordres étaient venus, à cet effet, de Toronto, de Québec et du presbytère, dit-on. L'organe archi-ministériel de Québec avait grogné et tout était prêt. Cependant cette fois encore, les amis de l'ordre qui sont toujours prêts à créer le désordre, avaient compté sans le bon sens du peuple.

Cette assemblée avait lieu dans la paroisse de M. Guillet, représentant du comté de Champlain. Il serait étonnant que ce monsieur n'y eût pas des partisans, quelque petite qu'elle soit. M. Labaie, capitaine de milice, maître de poste, magistrat en herbe et grand ami de M. Guillet, s'était chargé de mettre le peuple à la raison, en voulant l'empêcher de s'occuper de ses propres affaires. Le capitaine de milice déclara donc dans sa sagesse que le peuple de Batiscan était assez instruit et qu'il n'avait que faire de songer aux affaires de son pays. Or, comme toute l'assemblée n'était pas de son avis, on lui conseilla de se retirer avec ses quelques partisans, ce qu'ils firent, non sans se faire prier et tout entra dans l'ordre. L'assemblée fut organisée et les procédés réguliers commencèrent. Nos lecteurs les trouveront plus bas et ils verront que les efforts des bureaucrates ont encore échoué cette fois.

La cause des ministériels est donc bien mau-

vaïse puisqu'ils n'ont pas la franchise, le courage de la discuter librement devant le peuple, mais qu'ils emploient des moyens indignes de citoyens intelligents presque chaquefois qu'il leur arrive d'intervenir dans une assemblée où il s'agit d'examiner la conduite de leur parti politique?

Les démocrates n'ont jamais employé la violence ni fui la discussion publique. Au contraire, ils en recherchent l'occasion et l'appellent à grands cris, convaincus qu'ils sont que leurs principes sont ceux de la masse du peuple et qu'ils triompheront toujours quand le peuple exercera son libre et impartial jugement.

Dimanche prochain, il y en aura une à St-Clet après la messe et une autre au Côteau du Lac, après vêpres. Elles sont comme d'ordinaire annoncées d'avance et nous invitons les journaux du gouvernement, la Minerve et le Journal de Québec, à nous commander à nos compatriotes de ces endroits d'une violence envers les démocrates. Ces journaux, (la honte du journalisme canadien) feraient bien mieux d'engager leurs partisans à une tâche intelligente plutôt que de les encourager à lutter par le moyen de la force brutale. Heureusement, pour l'honneur national, que le peuple n'est pas déprave comme on serait porté à le croire en lisant ces deux feuilles publiques.

PAROISSE DE BATISCAN.

A une assemblée publique des démocrates de la paroisse de St-François Xavier de Batiscan, tenue dimanche après la messe, le 27 juillet courant.

A. Brunel, écrivain, marchand, fut élu président et T. Marchildon, écrivain, marchand, nommé secrétaire et après des explications données par M. J. B. E. Dorion, les résolutions suivantes furent unanimement adoptées:

Proposé par M. Jean Leblond, cultivateur, secondé par M. A. Larivière, cultivateur;

1°. Résolu.—Que les habitants de cette paroisse désirent ardemment l'abolition de la tenure seigneuriale et qu'ils ont droit d'attendre une solution prompte et équitable de cette question.

2°. Résolu.—Que cette assemblée ne saurait trop protester contre la conduite des membres de la chambre d'assemblée, qui tout en se votant une indemnité de \$4 par jour et leurs frais de voyages lorsqu'ils siègent en parlement, ne songent nullement à faire indemniser les jurés pour les déboursés qu'ils sont obligés d'encourir chaque fois qu'ils sont appelés à remplir cette importante charge, mais qui est devenu onéreux par les frais considérables qu'elle entraîne, et elle est d'opinion que les jurés devraient être indemnisés, et que si l'indemnité des représentants était réduite à \$2 par jour la balance serait suffisante pour indemniser tous les jurés.

3°. Résolu.—Que le mode adopté par le gouvernement pour prélever un fonds pour la construction des palais de justice dans le Bas-Canada est des plus iniques, injuste, arbitraire et viole directement la constitution du pays, et que cette assemblée le condamne énergiquement.

4°. Résolu.—Que les habitants des seigneuries du Bas-Canada étant les seuls contribuables aux revenus des biens des jésuites, il serait de stricte justice que ces revenus fussent exclusivement employés dans les limites de ces seigneuries.

5°. Résolu.—Que cette assemblée a vu avec indignation la mesure adoptée dernièrement par le gouvernement tendant à partager également entre le Haut et le Bas-Canada, les £50,000 dédies à l'éducation, cette mesure ayant été adoptée sans que l'exécuteur ait pris les moyens de faire constater par un recensement le chiffre réel de la population des deux parties de la province et contrairement à toute règle de morale publique et de saine justice.

6°. Résolu.—Que les offres récemment faites par le gouvernement impérial au sujet du chemin de fer d'Halifax ne renferment nullement les vues de cette assemblée, en ce que l'accomplissement de cette entreprise aurait l'effet d'endetter considérablement la province et que cette ligne projetée n'offre aucun des avantages commerciaux ou politiques que l'on doit toujours rechercher dans une entreprise publique de cette nature.

7°. Résolu.—Que les électeurs de cette paroisse désapprouvent la conduite de leur représentant actuel Louis GUILLET, Ecr.; qu'ils voient avec plaisir l'opinion publique s'agiter au sujet des élections générales prochaines; qu'ils s'engagent à ne voter pour aucun candidat qui ne se sera pas engagé, au préalable, à appuyer les mesures jugées nécessaires au développement des ressources du pays; qu'ils croient qu'un des meilleurs moyens de faire un bon choix de représentants serait celui de nommer des délégués dans chaque paroisse afin de s'entendre sur le choix d'un candidat; que MM. Amand Quessy et Lubin Brunelle, ententeurs, soient nommés délégués pour cette paroisse, et qu'ils suggèrent aux démocrates du pays un ensemble de quelques unes des mesures qu'ils devraient invoquer, ils acceptent et approuvent le programme suivant, (programme de l'Avenir) comme devant renfermer les vues de tous les patriotes du pays.

A. BRUNEL, Président.
T. MARCHILDON, Secrétaire.

Batiscan, 28 juillet 1851.

Les Canadiens aux Etats-Unis.

Depuis quelque tems, les Canadiens des Etats-Unis n'ont été qu'en fêtes, réunions, anniversaires, etc., etc. L'organisation commencée depuis deux ans, au milieu d'eux, produit déjà d'heureux résultats. Il y a quelques années, c'était à peine si les Canadiens se faisaient entendre quand ils se réunissaient. Leur nombre était si petit dans la grande Union Américaine et leur manque d'organisation les tenaient dans un état de faiblesse continue, si bien que l'on regardait comme un fait extraordinaire de les voir s'assembler pour un objet quelconque. Grâce, encore une fois, à leur esprit d'organisation, nous pouvons maintenant les entendre, nous pouvons les connaître et nous rendre utiles les uns aux autres comme des frères.

Nous avons beaucoup regretté d'être dans l'impossibilité de pouvoir rendre compte, plus tôt, de toutes les réunions des Canadiens des Etats-Unis, mais comme vait mieux tard que jamais, nous allons aujourd'hui parler de celles que nous avons été forcés de laisser passer sous silence jusqu'à aujourd'hui.

La première réunion est celle de la société St-Jean-Baptiste de New-York, tenue le 24 juin 1851.

C'était un banquet de Canadiens à l'occasion de la St-Jean-Baptiste, patron des canadiens. Le secrétaire a bien voulu nous faire parvenir les procès-verbaux de cette réunion que nous abrégons autant que possible en tenant cependant compte de tous les détails.

Des lettres de MM. Glackmeyer, secrétaire de la société, de R. Nelson, écrivain, invité à prendre part au banquet, furent lues pour les excuser de n'être pas présents. Les santés suivantes sont portées et reçues avec enthousiasme.

1°. Au jour que nous célébrons! — Le président accompagna cette santé de remarques laconiques, mais pleines de sentiments d'un patriotisme élevé et félicité.

2°. Au Canada! — M. F. E. Dorion répondit à ce toast par un bref discours.

3°. Aux sociétés sœurs! — Chanson: *A la claire Fontaine*, chantée par M. A. Guy.

4°. A la presse! — M. P. Arpin, éditeur du *Courrier des Etats-Unis* fut appelé à prendre la parole et durant son discours il fut interrompu par des tonnerres d'applaudissements.

5°. Aux gouvernements républicains! — M. E. Masseras, éditeur du *Phare de New-York*, répondit à cette santé par un discours qui fut vivement accueilli.

6°. Aux Etats-Unis! — M. Laviolette répondit par un discours digne d'un fils adoptif de la grande République Américaine. Ici le président demanda d'interrompre l'ordre des santés pour faire la lecture d'une dépêche télégraphique qu'il venait de recevoir, conçue dans ces termes:

"La société St-Jean-Baptiste de Québec, section St-Roch, à la société St-Jean-Baptiste de N.-Y.—Prosperité, salut et fraternité."

Par ordre, A. PLAMONDON.

Cette dépêche fut accueillie par de bruyantes acclamations.

7°. A la jeunesse Canadienne! — M. P. Larseven fit un excellent discours sur ce sujet.

8°. Aux femmes du Canada! — M. J. O. Besse répondit à cette santé, chanson: *Vive la Canadienne*.

Les santés régulières étant terminées, M. F. E. Dorion présente la suivante:

9°. Au peuple Français! — Chanson: *La Marseillaise*. — Par M. Ledoux: — 10°. Aux Instituts Canadiens! — Chanson par le Président. — Par M. F. Moreau: — 11°. A notre président, M. Franchère! — Par M. Laviolette: — 12°. Au trésorier, M. Robidoux! — Par M. Ledoux: — 13°. A M. J. O. Besse, le commissaire ordonnateur pour l'occasion! — Par M. Chabot: — 14°. A nos secrétaires absents, MM. Batchelor et Glackmeyer! — Par M. Brouillet: — 15°. A la presse indépendante du Canada! — Par M. Masseras: — 16°. Aux exposants Canadiens de l'Industrie de toutes les nations et à la société St.-J.-B. de N.-Y.! — Par M. Ciprico: — 17°. Aux Français des Etats-Unis! — Par M. Ledoux: — 18°. Au Président des Etats-Unis! — Par M. Willing: — 19°. Au Dr. Robert Nelson! — Par M. Dorion: — 20°. Aux cultivateurs Canadiens!

Les convives qui s'étaient réunis à huit heures au Tammany Hall se dispersèrent après minuit après avoir passé une soirée des plus agréables et des plus patriotiques, comme on peut le voir par les procès-verbaux ci-dessus.

La seconde réunion canadienne dont nous voulons parler est celle des canadiens de St-Louis, Missouri. La St-Jean Baptiste a été célébrée par nos compatriotes, dans cette ville, pour la première fois, nous pensons, le 24 juin dernier. Le *Moniteur de l'Ouest* en a parlé très favorablement, et nous avons appris que notre jeune et actif ami et compatriote, M. A. L. Lacroix était à la tête de ce mouvement patriotique. Nous sommes persuadés que les canadiens de St-Louis, retireraient de grands avantages de l'organisation permanente d'une société semblable à celle des canadiens de New-York et nous nous flatons qu'ils profiteront de la circonstance pour en fonder une sur des bases solides.

La troisième réunion de canadiens a eu lieu le 30 juin joint à Troy, N.-Y. dans le but de s'organiser pour recevoir les excursionnistes du 4 juillet. Voici les procédés:

Les canadiens-français de Troy, West Troy, Cohoes et autres places environnantes, s'étant assemblés au City Hotel, le 30 juin dernier, à huit heures du soir, et le but de l'assemblée étant expliqué, les officiers suivants furent nommés pour préparer une réception aux canadiens qui devaient sejourner à Troy en se rendant à New-York pour le 4 juillet suivant.

J. Grifford, président, M. Giguère, vice-président, Joseph Spénard, secrétaire, C. Rodier, commissaire ordonnateur, A. Lavie, A. Barron et Joseph Blais, assistants commissaires orlonnateurs, B. Desrocher, L. Pillard, N. Galarnau, A. Gosselin, J. Bouquet, J. Daudelin, et A. Despres, membre du comité.

Les résolutions suivantes sont adoptées:

1°. Que les américains de Troy et des environs s'étant toujours montrés les véritables amis des canadiens et empressés à les secourir dans toutes leurs entreprises, il soit résolu: que le comité d'arrangement soit chargé de se rendre auprès du maire de Troy pour l'informer de nos démarches et le prier de se joindre à nous pour recevoir nos compatriotes du Canada.

2°. Qu'une adresse soit présentée à nos frères du Canada lors de leur arrivée dans Troy, de la part des canadiens habitant cette partie de l'Union américaine et qu'elle soit lue par le président.

3°. Que le rendez-vous général soit au City Hotel, le 2 juillet, à 7 heures du soir et que de là, l'assemblée se rende à la Place Cannon.

M. Grifford présida et M. Spénard agitait comme secrétaire.

Nous avons reçu la copie française de l'adresse des canadiens de Troy, mais comme la traduction que nous en avons donné comporte exactement les mêmes idées que l'original nous ne pouvons la publier de nouveau faute de place.

Nous publierons la correspondance de Troy, à ce sujet, dans notre prochaine feuille.

Brooklyn, N.-Y., 18 juillet 1851.

M. le Directeur,

Je viens aujourd'hui m'acquitter d'un devoir envers la Société St-Jean-Baptiste de Bienfaisance de New-York, qui m'a chargé de vous adresser un extrait du rapport de sa séance du 16 courant que j'inclus dans la présente, espérant que

vous serez assez complaisant pour le publier dans votre intéressante feuille. Je dois vous faire remarquer que la société n'en est venue à cette détermination vis-à-vis M. Batchelor qu'avec regret et que pour se conformer à ses règlements. Toutes correspondances relatives à la Société St.-J.-B. de N.-Y. doivent être adressées comme suit:

"F. E. DORION, S.-C. S. St.-J.-B. de N.-Y., 155, Atlantic St.-Brooklyn, N.-Y."
Votre tout dévoué,
F. E. DORION.

Extrait du rapport de la séance du 16 juillet 1851 de la Société St-Jean-Baptiste de Bienfaisance de New-York.

"Résolu, sur motion de M. Cordelier, secondé par M. Edouard Welling, que vu l'absence prolongée du secrétaire-correspondant, et pour se conformer à la 6e section du 15e article des règlements, qui dit: "Si un officier s'absente durant quatre séances consécutives, sa place sera déclarée vacante." l'on procède à l'élection d'un nouveau secrétaire-correspondant."

"On procède à l'élection au moyen du bulletin fermé comme le veut la constitution, et M. F. E. Dorion fut élu."

"Résolu, sur motion de M. J. O. Besse, secondé par M. J. Laviolette, qu'il soit envoyé une copie de ces résolutions aux journaux suivants: le *Canadien*, Québec; *L'Avenir*, Montréal, et le *Moniteur Canadien*, Montréal, les priant de vouloir bien les publier."

FAITS DIVERS.

Blé égyptien.— Dans une courte excursion faite à St-Hyacinthe, la semaine dernière, nous avons eu le plaisir de visiter le magnifique établissement champêtre de P. E. Leclaire, écrivain, où la plus cordiale hospitalité accueille avec plaisir le voyageur ami. Entre mille autres belles choses, nous avons éprouvé une vive curiosité à examiner quelques tiges de blé originaire d'Egypte et remontant à une haute antiquité. Voici l'histoire toute courte et toute authentique de ces quelques grains de blé. Il y a environ deux ans, on ouvrit à Boston, une momie apportée du pays classique des momies, l'Egypte. On trouva dans cette momie près d'un demi-litre de blé qui s'était parfaitement conservé et il n'y a rien d'étonnant en cela, puisque par le moyen des préparations d'embaumement en usage des égyptiens, on savait conserver la chair des défunts dans toute sa pureté pendant plusieurs siècles. M. Leclaire obtint quelques grains de ce blé; et il en est cette année à sa seconde semence. Sur la première-semence deux grains seulement ont levé et ont produit une dizaine d'épis. La levée de cette année a fourni à peu près quarante épis, et chaque épi contient environ soixante grains.

Nous ne savons si la beauté de ces quelques tiges est due à leur isolement et au soin particulier qu'on a apporté à leur culture; mais nous n'avons jamais vu rien qui ressemble à cette petite touffe, dans aucune espèce de grain égyptien. Ce blé n'a pas moins de cinq pieds de hauteur, et la paille en est vigoureuse et nous a semblé bien plus propre que celle de notre blé aux usages auxquels on l'applique. Les épis sont volumineux, longs et lourds et dignes de la forte tige qui les porte.

Nous serions curieux de voir tout un champ de ce blé dans quelques années. Qui sait ce que peut faire en définitive ces deux grains de blé? Le blé de la Mer Noire a été pendant longtemps réputé invulnérable par la mouche et les vers, le blé égyptien acquerra peut être une réputation moins usurpée.

LES GRANDES CHALEURS.— Depuis le commencement de l'été, les chaleurs ont été si fréquentes et si grandes que plusieurs personnes se sont noyées en allant se baigner dans la rivière pour se rafraichir. Ce moyen est souvent dangereux et a été fatal pour un grand nombre. Nous recommandons un moyen bien plus facile de se rafraichir, moyen recommandé par les principaux médecins de la ville et des campagnes. C'est celui de faire un usage fréquent de l'excellente eau de sources de Plantagenet. En effet, rien n'est plus propre à rafraichir, à faciliter la digestion et à prévenir les maladies que l'usage continu de l'eau de Plantagenet. C'est à cette saison de l'année, surtout, que ses effets sont merveilleux, durant les grandes chaleurs de l'été et toutes les familles devraient s'en procurer. Nous recommandons un nombre de familles qui ont remplacé tous les autres braguets et elles feraient usage par l'eau de Plantagenet et elles s'en trouvent admirablement bien.

De toutes les eaux minérales offertes en vente, il n'en est pas une seule qui ait obtenu le degré de popularité dont jouissent les eaux de Plantagenet, ce qui doit raisonnablement être attribué à sa supériorité sur toutes les autres. Il est de fait que les eaux qui avaient acquises une célébrité, avant que celles-ci fussent connues, sont complètement tombées dans l'insignifiance depuis que le public a été à même de juger des qualités extraordinaires des eaux de M. Laroque et son propriétaire. Ce monsieur par son activité et son esprit d'entreprise a su faire apprécier le trésor naturel de Plantagenet et si nous vivions dans un autre pays, M. Laroque serait reconnu comme le propriétaire *"d'une merveille et d'une des bénédictions de l'époque"*.

L'on a trouvé des sources d'eau salines dans plusieurs localités et tous ceux qui en ont obtenu ont des sources de Plantagenet. Cependant le public se convaincra du contraire en essayant. L'eau de Plantagenet est destinée à jouer un grand rôle dans le sanitaire de notre population.

COMTÉ DE TERREBONNE.— A une assemblée du conseil municipal du comté de Terrebonne, tenue à Ste-Thérèse, mardi le 29 juillet, les messieurs suivants étant présents comme conseillers:

Alarie, Beaumont dit Major, Bélar, Broleau, Filiatrault, Gagnon, Granger, Germain, Hale, Huboux, Labelle, Loranquin, Laroque, Marier, Masson, Monson, Mathé, McDonald, Prévost, Papineau, Valiquette.— 22.

A. B. Papineau, conseiller de St-Martin fut élu maire à l'unanimité. Nous croyons que M. Papineau était le plus ancien conseiller du comté. On nous informe aussi que le conseil révoqua à l'unanimité la procuration donnée à J.-O.-A. Turgeon, écrivain, de poursuivre et de défendre comme avocat, dans toutes les causes de la municipalité.

Une proposition tendant à faire nommer L. Labrière-Viger, écrivain, comme procureur du conseil, ayant été faite, ce monsieur qui était présent refusa l'offre gracieuse des conseillers.

Ni M. Turgeon, ni M. Fraser ne se présentent au conseil comme le comté s'y attendait. Ces messieurs ont évidemment pris le parti le plus sage, et nous les en félicitons.

RUMEUR D'ELECTION.—Nous apprenons que les ministériels de cette ville font des efforts pour préparer une réquisition adressée à M. Lafontaine, le priant de se laisser présenter aux électeurs de Montréal, à la prochaine élection. Si c'est le cas, c'est peine perdue. Les électeurs et les électeurs canadiens surtout se rappellent encore les événements de 1849, où la honte montait au front à la vue des faiblesses de ceux que l'on appelait leurs chefs. Ils se rappellent que M. Lafontaine a fui devant l'émeute et qu'ils paient de nombreuses taxes pour les propriétés dénuées impunément par quelques brigands à la face des autorités, dont M. Lafontaine était le chef.

AUGMENTATION DE LA REPRESENTATION.—Le bill pour augmenter la représentation a été lu une seconde fois mercredi soir, sur division de 55 contre 18. Ce bill augmenterait le nombre des représentants à 150. Il sera lu pour la troisième fois mercredi prochain et comme il y avait 11 membres d'absents, il est très probable que le ministère obtiendra encore un voix pour le faire adopter définitivement par la chambre. Mais il paraît que le conseil législatif ne l'adoptera pas, de sorte qu'il est bruit en ville de la nomination de John Fraser, éc. et de M. Duvernay comme conseillers législatifs pour donner des forces au parti ministériel dans la chambre haute. Le pays est sauré.

MUNICIPALITE DE VAUDREUIL.—A la dernière assemblée du conseil municipal du comté de Vaudreuil, M. Julien Sauvé, de Soulanges, a été choisi comme maire du comté pour l'année courante.

REVOLUTION.—Le Sun, de New-York, que nous venons de recevoir annonce qu'une révolution vient d'éclater dans l'île de Cuba contre le gouvernement colonial. Le 4 juillet, les patriotes auraient lu une déclaration d'indépendance et depuis ils ont eu plusieurs rencontres avec les soldats de sa majesté la reine d'Espagne. Ces derniers seraient étiés défaits.

VEU DE MONTRÉAL.—M. E. Whitefield, est maintenant en ville, s'occupant d'une entreprise qui devra rencontrer l'encouragement de notre population. C'est la publication d'une vue de Montréal, prise de la montagne et devant comprendre toutes les maisons de la ville, le port, tout le fleuve en face de la ville. Nous engageons tous nos concitoyens à souscrire à cette entreprise. Le coût de cette lithographie sera en couleur de \$5, payable à la livraison.

RESTAURANT O'MEARA.—Le printemps dernier, M. Compain ayant ouvert son vaste hôtel beaucoup de personnes craignaient de voir se fermer son restaurant, établissement si utile dans une cité comme Montréal. Il n'a non pas ainsi, M. John O'Meara, jeune homme aussi actif qu'habile à conduire une maison de ce genre, s'est empressé de prendre en main la direction de cet établissement qui est tenu sur un pied à lui faire honneur aussi bien qu'à notre ville. Le restaurant Compain en changeant de propriétaire n'a rien perdu de sa renommée. Au contraire, nous croyons que sous le rapport des steaks, il y a une grande amélioration.

TROY HOUSE.—Durant notre voyage à New-York, nous avons eu occasion de nous arrêter deux fois au Troy House, à Troy, hôtel d'une grande dimension tenu par M. Colman. Ce vaste établissement offre aux voyageurs tout le confort qu'il est possible de désirer en voyage. La table est toujours servie avec un luxe qui ferait honneur aux meilleurs hôtels des premières grandes villes de l'Union américaine. De fait rien ne manque pour rendre un séjour dans Troy des plus agréables. La politesse de M. Colman le dispute au confort que l'on éprouve dans sa maison.

BALANCES.—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce des fabricants de balances de New-York. C'est établissement dont notre estimable compatriote, M. Robidou, fait partie, mérite l'encouragement de tous ceux qui peuvent avoir besoin d'articles du ressort de cette manufacture. Nous avons visité cette fabrique qui fonctionne en grande partie au moyen de la vapeur et emploie un grand nombre de mains. L'année dernière, il est sorti de 18,000 à 20,000 pièces d'ouvrage de cette fabrique. Nous nous flattons que cette association d'ouvriers rencontrera toujours le patronage honorable dont elle jouit depuis sa fondation.

CITY HOTEL, TROY.—M. Wheeler, ci-devant du Canada, tient un hôtel confortable à Troy près des bateaux à vapeur et au débarcadère des chemins de fer. Les Canadiens qui doivent s'arrêter à Troy, en descendant à cet hôtel pourront toujours obtenir toutes les informations possibles sur les Canadiens des environs, leurs résidences etc. etc., M. Wheeler habite Troy depuis nos troubles politiques et n'a pas besoin de notre recommandation pour recevoir l'encouragement qu'il mérite. Il suffit de rappeler que pour tous ceux qui ont des affaires à transiger avec les Canadiens de Troy, ce monsieur est toujours de la plus grande utilité.

COTTAGE GAZETTE.—Nous avons reçu cette publication qui paraît une fois par semaine, à Plattsburg et qui est rédigée par M. Arthur Nelson, ci-devant de Montréal. L'abonnement n'est que d'un écu par année et ce journal porte pour devise : "Le papier-nouvelle est un livre de loi pour l'indolent, un sermon pour l'homme sans pensée et une bibliothèque pour le pauvre."

MAISON ENGS, NICHOLS ET Cie., NEW-YORK.—Cet établissement dont nous estimons compatriote M. G. Moreau fait partie mérite une part du patronage de nos marchands qui vont à New-York pour transiger des affaires commerciales. M. Moreau qui a été longtemps lié au commerce de Montréal est en état de connaître notre marché et d'être utile aux hommes d'affaires de notre ville. Leur fonds de marchandises est très varié et leurs conditions sont libérales. Nous avons en plusieurs occasions de rencontrer notre ami, M. Moreau, qui sait se faire estimer et qui fait honneur au nom Canadien sur le sol de notre voisine la République Américaine.

Nous avons reçu une lettre de J. G. Barthe, éc., trop tard pour cette feuille.

NAISSANCE.—A St-Pie, le 7 courant, la dame du Dr. Tetrault, une fille. A la place du Castor, Petite Nation, le 21 courant, la dame de F. S. McKay, éc., N. P., une fille. Au village d'Industrie, le 30 courant, la dame A. T. Voyer, éc., M. D., un fils.

MARIAGES.—En cette ville, le 29 juillet courant, par Messire Ville-

neuve, prêtre, ex-directeur du collège de Montréal, Joseph-Evariste-Odillon Labadie, éc., N. P., à Delia, Marie-Emilie-Sophie Janotte.

A St-Marc, le 28 courant, par Messire Lévesque, curé du lieu, M. P. Renois, marchand de Whitelil, N.-Y., à Dlle. Louise Bousquet, belle-fille de F. X. Bousquet, éc., de St-Marc.

DECES.

En cette ville, mardi, le 22 du courant, Marie-Euphrosine, enfant de M. Léandre Prévost, commerçant de cette ville, à l'âge de 3 mois.

Le 26 courant, chez son fils, M. le curé de Verchers, âgé de 88 ans, dame Marie-Anne Robitaille, veuve de feu Pierre Brunson, éc., de Québec, négociant, et longtemps membre du parlement provincial.

Aux Trois-Rivières, le 17, Laura-Jane-Esther, enfant de A. Larue, éc., âgé de 17 mois.

Au lac Corbeau, township de Brandon, le 11 ult., à l'âge patriarcal de 109 ans, 3 mois et 17 jours, Dame Charlotte Pothier, veuve de M. Chs. Gilbert. Elle laisse une famille qui se compose de 12 enfants, 72 petits enfants, 84 arrière-petits-enfants, 30 sous-arrière-petits-enfants et 5 enfants de ceux-ci.

En cette ville, le 17 juillet, à l'âge de 4 ans et 9 mois, Marie-Anne-Caroline-Eloïse, fille aînée de M. G. H. Cherrier.

Province du Canada, } COUR DE CIRCUIT. DISTRICT DE MONTRÉAL, } CIRCUIT DE VAUDREUIL.

Présent : M. le juge GUY.

(No. 197.) ANDRÉ CADIEUX, journalier, demeurant en la cité de Montréal.

vs. JOSEPH PRIEUR, cultivateur de la paroisse de la Nouvelle Louguéville.

Il est ordonné sur motion du demandeur, en tant qu'il appert par le retour d'Alexandre Waters, huissier de la Cour Supérieure de Montréal, écrit sur le writ de sommation émané en cette cause que le défendeur a laissé son domicile en cette partie de la province du Canada et n'a pas de domicile et ne peut être trouvé dans ce district, que le dit défendeur soit par un avertissement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier nouveau publié à Montréal appelé Montréal Courrier et deux fois en langue française dans le papier nouveau aussi publié à Montréal appelé le Journal, notifié de comparaitre devant cette cour et de répondre à la demande du demandeur, sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement et sur le défaut du dit défendeur de comparaitre et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

(Par la Cour.) J. O. BASTIEN, G. C. C. V.

31 juillet 1851.

ASSEMBLÉES PUBLIQUES.

PAROISSE DE ST-CLET.

Il y aura, dimanche prochain, le 3 aout, une assemblée publique des habitants de la paroisse de St-Clet, comté de Vaudreuil, pour s'occuper d'affaires politiques. M. J. B. E. Dorion de Montréal sera présent et donnera des explications sur tout le programme de l'Académie. L'assemblée aura lieu après la messe.

PAROISSE DU COTEAU DU LAC.

Après les vêpres, le même jour, il y aura une assemblée des habitants de la paroisse du Coteau du Lac pour nommer des délégués pour représenter la paroisse à la convention politique du comté.

M. SMITH, ARPEUTEUR JURÉ DE LA PROVINCE.

27, Petite Rue St-Jacques, Montréal. OFFRE ses services au public, et à la confiance que toutes les opérations, dans les différentes branches de sa profession que l'on voudra bien lui confier, seront exécutées à l'entière satisfaction des parties intéressées. Il ira à la campagne quand on le requerra. Plans de toutes descriptions exécutés avec goût et promptitude. Montréal, 31 juillet 1851.

Vache sans Propriétaire.

LES sous-signés ont acheté une vache le 15 juillet courant, au bateau à vapeur de Laprairie, et comme ils ont acquis la presque certitude qu'elle était volée puisque le conducteur n'est jamais venu réclamer le prix de sa vente, ils donnent avis que le propriétaire pourra se la procurer en payant les frais d'entretien et d'annonces. RACINE ET GIBAUET, Laprairie, 28 Juillet 1851.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

LIVRES POUR RÉCOMPENSES, PRIX ETC. Le Soussigné vient de recevoir un splendide assortiment de LIVRES, à reliures ornées, en or, etc., contenant des gravures et propres à être distribués à titre de récompenses, aux examens scolaires. Il en disposera à des prix très réduits. J. BTE. ROLLAND, Montréal, 2 juillet 1851.

O. DEPINCIER, MARCHAND-TAILLEUR.

3, PLACE D'ARMES, MONTRÉAL. OFFRE ses remerciements les plus sincères à ses amis et au public pour l'encouragement libéral qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour, et prend la liberté de les informer qu'il vient de transporter son Établissement à l'endroit ci-dessus désigné, où il se chargera de toutes commandes pour HARDS d'aucune description, qu'il exécutera avec toute la promptitude désirable, dans les derniers goûts. Il a constamment en main un assortiment varié de DRAPS, CASIMIRES, DOESKINS, ETOFFES POUR VESTES, etc.; Aussi, un assortiment général de HARDS FAITES, dans le dernier goût, et à des prix réduits pour argent comptant. Montréal, 7 mai 1851.

MARCHANDISES NOUVELLES.

Arrivages de New-York, Boston et d'Europe. ROY ET DUFORT, 67, 71, RUE ST-PAUL, 67, 71, VIS-A-VIS CHEZ TIFFIN ET ELLIOT, VIENNENT de recevoir de New-York, de Boston et de Londres, un assortiment considérable de Marchandises Sèches Américaines, Anglaises et Françaises, de goût et d'épave, qu'ils vendront à des prix modérés, EN GROS ET EN DÉTAIL. Montréal, 23 avril 1851.

SOURCES MINÉRALES DE LANORAIE.

CETTE Source est située dans la paroisse de Saint-Joseph de Lanoraie, sur la petite Rivière Saint Jean, près du Chemin de Fer et à moitié distance entre Lanoraie et le village de l'Industrie. Les Eaux de cette Source sont fortement salines et contiennent des chlorures de calcium et de Magnésie avec les quantités considérables des bromures et des iodures; en outre les substances rures de baryte et strotiane, dans une proportion bien plus grande qu'on ne les trouve ordinairement dans les Eaux Minérales. J'ai puisé de la Source l'Eau qui m'a fourni les résultats suivants, dans le mois de mars dernier. Elle avait un pesanteur spécifique de 1009.42 et contenait dans une livre de 7,090 grains ce qui suit:

Table listing mineral components and their quantities in grains per pound. Includes Potassique (1.0220), Calcaïque (1.6940), Magnésique (1.9630), Bromure (2.121), Strontique (1.195), Iodure (0.064), Carbonate Calcaïque (3.1640), Magnésique (3.2354), Barytique (0.712), Strontique (0.0299), Ferreux (Une trace), and Silice (3864).

30.1810 Grains T. S. HUNT, Chimiste de la Commission Géologique, Montréal, 1er. juin 1851.

Les sous-signés propriétaires de la source Minérale de Lanoraie ont établi le Dépôt de l'Eau de cette source à l'HOTEL DE QUEBEC, vis-à-vis le Marché Bonsecours de Montréal, tenu par M. EDOUARD MERCIER, leur agent. En référant à l'analyse de cette Eau faite M. Hunt, tout dernièrement, le public se convaincra facilement de l'efficacité de cette Eau, sans avoir recours à plusieurs certificats que les propriétaires ont en mains. Les familles peuvent, sur l'avis de leurs médecins, en faire l'essai et juger par elles-mêmes. MM. les Médecins sont priés de faire attention à l'analyse. Il y a aussi un Dépôt de cette Eau à Lanoraie, chez André Laliberté. JOSEPH DESCHAMPS & Cie. 18 juillet 1851.

Nouvel et Splendide Assortiment DE Montres d'Or et d'Argent, Joailleries, Horloges Américaines, Miroirs, Violons, Accordeons, Parfumeries et Articles de Goût.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements pour l'encouragement libéral qu'il a reçu pendant les six dernières années comme Horloger et Bijoutier, et prend la liberté d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir à sa nouvelle résidence, 67, rue St-Paul, un assortiment complet des articles ci-dessus, qu'il offre à vendre à bas prix, soit EN GROS OU EN DÉTAIL, consistant en montres d'or et d'argent, crayons, plumes (d'or, joues de mariage, boutons doubles pour chemise, nouveaux patrons) chaînes d'or pour messieurs avec chaînets, lunettes d'or et d'argent, pendents d'oreilles, cuillères d'argent, couteaux à poisson, tasses etc. etc. broches à hardes, porte-monnaies, parfumeries, accordeons, flûtes, etc., etc. — AUSSI : 1,500 Horloges américaines de 30 heures et 8 jours. 1000 Violons assortis. 250 douzaines de Miroirs assortis, de 6 à 40 pouces, cadres d'acajou. H. PEACOCK, 28 mai 1851.

Changement de Demeure.

H. PEACOCK A TRANSPORTÉ son établissement Bonsecours, dans la grande bâtisse connue sous le nom d'Hotel Rasco. Montréal, 28 mai 1851.

LOUIS GROTTÉ, Lithographe et Graveur sur Pierre.

A l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il a fixé sa résidence dans la Rue de Bleury près du collège St-Marie et qu'il est prêt à exécuter tous les ordres qui lui seront confiés. Il se charge aussi de l'impression de planches de cuivre en taille douce etc., etc. Les personnes qui auraient quelques ouvrages à faire exécuter feront bien de visiter son établissement. Montréal 18 juillet 1851.

MAISON DE PENZION CANADIENNE, NEW-YORK.

CYRIL BENOIT A l'honneur d'annoncer au public Canadien qu'il tient une maison de pension, 87, rue Catherine, à New-York, où les voyageurs trouveront tout le confort possible et un hôtel au No. 98 de la même rue. Il espère par son attention particulière pouvoir satisfaire tous ceux qui visiteront son hôtel ou sa maison de pension et mériter une partie de l'encouragement du public. New-York, 18 juillet 1851.

ENGs, NICHOLS et Cie.

109, WATER STREET, NEW-YORK. IMPORTATEURS ET MARCHANDS d'eau de vie Française, et de Cigares de Principe, de la Havane, des premières qualités. Le tout sous les clefs de la Douane et pouvant être réexporté avec les avantages du drawback bill, c'est-à-dire sans payer les droits américains. A vendre au plus bas prix du marché par les sous-signés qui sont aussi: MARCHANDS A COMMISSION. Les ordres seront promptement exécutés. W. ENGS, E. NICHOLS, GEORGE MOREAU, New-York, 18 juillet 1851.

BALANCES ! BALANCES !

LA SOCIÉTÉ DES OUVRIERS-FABRIQUANTS de BALANCES de New-York (The New-York Journey-men Scale Maker's Co.) fabrique toutes sortes de balances à Railroads, à Plateforme, à Poins, de Comptoir, de Banque etc. etc. L'échelle des balances à plateforme est arrangée, au besoin, de manière à convenir aux poids étrangers. Toutes les balances faites par la société sont garanties en bon ordre et non susceptibles de dérangements. Manufacture, 39 Greene Street, New-York, où l'on trouvera des balances de toutes descriptions. Les ordres seront exécutés avec promptitude. 33^e RACCOMMANDEMENT SOUS LE PLUS COURT DÉLAI. S. B. DUBOIS, J. ROUIDOUX, J. BRYDEN, C. N. FAUX, New-York, 18 juillet 1851.

JOSEPH DOUTRE—Avocat, rue St-Gabriel, N. P. 31.

vis-à-vis l'Hotel St-Julien. Montréal, 7 mai 1851.

Province du Canada, } COUR SUPERIEURE. DISTRICT DE MONTRÉAL, } COUR DE CIRCUIT.

SEANCE HERBOMADAIRE.

Mardi le quatorzième jour de juillet mil huit cent cinquante-un. PRÉSENT: M. le Juge DAY, M. le Juge SMITH, M. le Juge VANFALSON.

(No. 233.) [1024.] [1401.]

ETIENNE DORION et al. Demandeurs.

CHARLES DORION et al. Défendeurs.

NATHANIEL JONES, Curateur. Défendeur par reprise d'instance.

GÉDÉON ROBERT et al. Demandeurs en déclaration de jugement commun.

CHARLES DORION et al. Défendeurs en déclaration de jugement commun.

GÉDÉON ROBERT et al. Demandeurs par reprise d'instance.

MARIE LOUISE COUSINEAU et al. Défendeurs par reprise d'instance.

MARIE LOUISE COUSINEAU et al. Défendeurs par reprise d'instance.

EUSTACHE DORION. Défendeur par reprise d'instance.

GÉDÉON ROBERT, cultivateur, de la paroisse de St-Bruno, dans le district de Montréal, dans la province du Canada, Tuteur dument élu à Rachel Robert et Richard Robert, enfants mineurs, issus du mariage de dit Gédéon Robert avec feue Rachel Ann Rittman, son épouse, autrement appelé Rachel Ann Rikeman, et ci-devant épouse d'Etienne Dorion, décédé, en son vivant de la cité de Montréal, dans le dit district d'imprimeur, et William Dorion, cultivateur, Jean-Baptiste Martel, cultivateur, comme ayant épousé Marie Ann Dorion, et la dite Marie Ann Dorion, son épouse, de lui dument autorisée; Etienne Dorion cultivateur, David Clayton, journalier, comme ayant épousé Camille Dorion et la dite Camille Dorion, son épouse, de lui dument autorisée; Honoré Dorion et Ignace Dorion, journaliers, tous de la cité de New-York dans l'Etat de New-York, un des Etats unis d'Amérique; les dits William Dorion, Marie-Anne Dorion, Etienne Dorion, Camille Dorion, Honoré Dorion et Ignace Dorion, étant les enfants issus du mariage de la dite Rachel Ann Rittman avec le dit feu Etienne Dorion et les dits Rachel Ann Rittman, William Dorion, Marie Ann Dorion, Etienne Dorion, Camille Dorion, Honoré Dorion et Ignace Dorion étant les légataires universels du dit feu Etienne Dorion; et les dits Richard Robert, Rachel Robert William Dorion, Marie Anne Dorion, Etienne Dorion, Camille Dorion, Honoré Dorion et Ignace Dorion étant héritiers légaux à la succession de la dite feue Rachel Ann Rittman, décédée; et Gilbert Ledue, gentilhomme, de la dite cité de Montréal et Marie Hélène Dorion son épouse, veuve de feu Louis Cousolle, en son vivant de la paroisse de St-Eustache, séparés de biens par son contrat de mariage, du dit Louis Cousolle, et aussi séparés de biens du dit Gilbert Ledue, par son contrat de mariage et autorisée à administrer ses biens séparément. Demandeurs en reprise d'instance.

vs. DAME MARIE LOUISE COUSINEAULT, de la paroisse de St-Eustache, dans le dit district, veuve de feu Charles Dorion, en son vivant de la dite paroisse de St-Eustache, Ecuyer, décédé, tant en son nom comme une veuve de feu Séverin Dorion, son fils décédé, qu'en sa qualité de tutrice dument élue à Charles Zéphirin Dorion, enfant mineur issu de son mariage avec le dit feu Charles Dorion et Jean Baptiste Théophile Dorion, médecin et Firmin Dorion, cultivateur, tous deux de la paroisse de St-Eustache susdit; Charles Dorion, de St-Laurent, dans le district de Montréal médecin, George William Guernon, de la paroisse St-Laurent dit district médecin, comme ayant épousé Marie Eugénie Dorion et la dite Marie Eugénie Dorion son épouse, Walter Waller, de Port Hope dans le district de New-Castle, comme ayant épousé Dame Eulalie Dorion et la dite Dame Eulalie Dorion son épouse, et Eustache Dorion, de la dite paroisse de St-Eustache, district susdit, gentilhomme; les dits Jean Baptiste Théophile Dorion, Charles Dorion, Firmin Dorion, Marie Eugénie Dorion, Eulalie Dorion, Eustache Dorion et Charles Zéphirin Dorion, étant aussi héritiers en loi du dit feu Séverin Dorion, leur frère et Francis G. Johnson, Ecuyer, avocat de la cité de Montréal dit district, tant en sa qualité de curateur élu suivant la loi à la succession vacante de feu l'honorable Horatio Gates, en son vivant de la dite cité de Montréal, marchand, comme ayant épousé Dame Mary Gates Jones, et la dite Dame Mary Gates Jones son épouse et Horatio Gates Jones, ci-devant de la cité de Montréal susdite gentilhomme, maintenant absent de cette province, les dits Mary Gates Jones et Horatio Gates Jones étant les héritiers légitimes de feu Nathaniel Jones, en son vivant marchand, la dite cité de Montréal. Défendeurs par reprise d'instance. Mis en Cause.

Il est ordonné sur la motion de messieurs Cherrier, Dorion, et D'Orion, avocats des demandeurs par reprise d'instance, en tant qu'il appert par le retour de Dominique Dupont un des huissiers de cette cour, écrit sur le bref de sommation émané en cette cause, que Walter Waller et dame Eulalie Dorion son épouse, deux dits demandeurs, mis en cause, susnommés, n'ont aucun domicile dans le district de Montréal, ni dans cette partie de la province qui constituait la ci-devant province du Bas-Canada, et qu'ils ne peuvent être trouvés dans le dit district, que les dits Walter Waller et dame Eulalie Dorion, son épouse soient par un avertissement à être deux fois insérés en langue française dans le papier nouvelle de cette cité appelé "L'Avenir" et deux fois en langue anglaise dans le papier nouvelle de cette cité appelé "The Pilot", notifiés de comparaitre devant cette cour, et de répondre à la demande des dits demandeurs par reprise d'instance sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement et sur le défaut des dits Walter Waller et dame Eulalie Dorion son épouse de comparaitre et de répondre à telle demande dans la période susdite il sera permis au dit demandeur par reprise d'instance de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut. (Par la Cour.) MONK, COFFIN ET PAPINEAU, P. C. S.

18 juillet 1851.

CONSTRUCTION D'EGLISE.

L'EGLISE paroissiale de St-HYACINTHE, exigeant des REPARATIONS considérables, les syndics de la paroisse de St-Hyacinthe donnent avis qu'ils reçoivent, jusqu'au 1er septembre prochain, des soumissions d'entrepreneurs spécifiant: 1^o. Quelle somme on demandera pour faire, à l'église actuelle, les réparations recommandées dans le rapport d'experts, en date du 8 mars 1851, par Messrs. Resther et Fournier, architectes, en garantissant la totalité de l'édifice: 2^o. Quelle somme on demandera pour démolir et reconstruire en entier la dite église. Les syndics ne seront pas tenus de donner l'entreprise de la reconstruction ou des réparations nécessaires, aux personnes dont les soumissions seront les moins élevées. Pour plus amples informations, s'adresser à St-Hyacinthe, à M. M. D. G. Morison ou à M. Plamondon, syndics; ou à M. Léonard Boivin, marchand, trésorier des syndics; ou au soussigné. L. A. DESSAULLES, Président des Syndics, St-Hyacinthe, 12 juin 1851.

Province du Canada, } COUR DE CIRCUIT. DISTRICT DE MONTRÉAL, } COUR DE CIRCUIT.

CIRCUIT DE ST-HYACINTHE.

St-Hyacinthe le 11^e jour de juin mil huit cent cinquante-un. PRÉSENT: M. le juge McCORD, Juge de Circuit.

(No. 192.) LOUIS THOMAS DRUMMOND, Ecuyer, avocat de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, comme ayant épousé Dame Josephine Elmiere Debarzsch et la dite Dame Josephine Elmiere Debarzsch son épouse, de lui dument autorisée et Alexandre Edouard Kierzkowski Ecuyer de la paroisse de St-Merc, tant en son nom que comme légataire en usufruit des biens meubles et immeubles délaissés par feue Dame Louise Aurélie Debarzsch son épouse. Demandeurs.

vs. PIERRE MORIN cultivateur de la paroisse de St-Césaire, dans le dit district, dans le circuit de St-Hyacinthe. Défendeur.

Il est ordonné, sur motion de M. Rambau avocat, des Demandeurs, en tant qu'il appert par le retour de Cyprien Collin un des huissiers jurés de la cour supérieure pour le district de Montréal sur le bref de sommation émané en cette cause que le Défendeur a laissé son domicile dans cette partie de la province du Canada formant ci-devant le Bas-Canada, qu'il reside maintenant dans les Etats-Unis d'Amérique et ne peut être trouvé dans le district de Montréal; que le dit Défendeur soit, par un avertissement à être inséré deux fois en langue anglaise dans le papier nouvelle appelé le Montréal Gazette et deux fois en français dans le papier nouvelle appelé "L'Avenir" tous deux publiés dans la cité de Montréal, notifié de comparaitre devant cette cour et de répondre à la demande des dits demandeurs sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement sur le défaut du dit défendeur de comparaitre et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis aux dits demandeurs de procéder à la preuve et jugement dans cette cause comme dans une cause par défaut. (Par la Cour.) L. O. LETOURNEUX, G. C. C.

18 juillet 1851.

Province du Canada, } COUR DE CIRCUIT. DISTRICT DE MONTRÉAL, } COUR DE CIRCUIT.

CIRCUIT DE ST-HYACINTHE.

St-Hyacinthe le 11^eme jour de juin mil huit cent cinquante-un. PRÉSENT: M. le juge McCORD, Juge de Circuit.

(No. 186.) LOUIS THOMAS DRUMMOND, Ecuyer, avocat de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, comme ayant épousé Dame Josephine Elmiere Debarzsch et la dite Dame Josephine Elmiere Debarzsch de lui dument autorisée et Alexandre Edouard Kierzkowski Ecuyer, tant en son nom que comme légataire en usufruit des biens délaissés par feue Dame Louise Aurélie Debarzsch son épouse. Demandeurs.

vs. ABRAHAM DANIEL, cultivateur de la paroisse de St-Pie, dans le district de Montréal, dans le Circuit de St-Hyacinthe. Défendeur.

Il est ordonné sur motion de M. Rambau, avocat des Demandeurs, en tant qu'il appert par le retour de Cyprien Collin, un des huissiers jurés pour la cour supérieure pour le district de Montréal, sur le bref de sommation émané en cette cause que le Défendeur a laissé son domicile dans cette partie du Canada formant ci-devant le Bas-Canada, qu'il reside maintenant dans les Etats-Unis d'Amérique et ne peut être trouvé dans le dit district de Montréal, que le dit défendeur soit par un avertissement à être inséré deux fois en langue anglaise dans le papier nouvelle appelé le "Montréal Gazette" et deux fois en français dans le papier nouvelle appelé "L'Avenir" tous deux publiés dans la cité de Montréal, notifié de comparaitre devant cette cour et de répondre à la demande des dits demandeurs sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement et sur le défaut du dit défendeur de comparaitre et de répondre à telle demande dans la période susdite il sera permis au dit demandeur de procéder à la preuve et jugement dans cette cause comme dans une cause par défaut. (Par la Cour.) L. O. LETOURNEUX, G. C. C.

18 juillet 1851.

RESTAURANT COMPAIN, (Place d'Armes), JOHN O'MEARA, CI-DEVANT DE DOLLY'S CHOP HOUSE.

Le propriétaire de ce nouvel établissement qui a été ouvert par lui dernièrement, informe ses amis et le public qu'il aura toujours un assortiment de LIQUEURS, VINS, CIGARES, etc., etc., de première qualité, et il espère que par la ponctualité qu'il apportera toujours à servir ceux qui voudront bien l'encourager, méritera une partie du patronage du public. On trouvera toujours à son Restaurant les meilleurs VIANDES qu'il sera possible de se procurer sur les marchés. COLLATION tous les jours à MIDI suivant la carte. STEAKS et COTELETTES de montons à TOUTE HEURE. Montréal, 18 juillet 1851.

GEORGE B. MUIR, AVOCAT,

ET AGENT DES COMPAGNIES D'ASSURANCE SUR LA VIE dites United States et Manhattan de la cité de New-York. Toute assurance comportant des risques sur la vie des personnes sera effectuée aux conditions les plus libérales, et aussi, assurance contre les ACCIDENTS DE VOYAGES etc. contre les MORTS ACCIDENTELLES. Bureau—Côte de la Place d'Armes. Montréal, 17 juillet 1851.

VINS FRANÇAIS.

MARCHANDISES FRANÇAISES. Les soussignés remercient infiniment leurs amis et le public en général pour l'encouragement qu'ils ont reçu depuis l'ouverture de leur maison et les informant qu'il ont encore en main une quantité de vins de Bordeaux des meilleurs marques, qu'ils peuvent garantir comme ne contenant aucun mélange alcoolique. M.M. les curés trouveront chez eux qu'il vin de messe des plus purs. AUSSI: un joli assortiment de marchandises françaises tel que chapeaux pour monsieur et pour dame, chales, mantilles, gants etc. etc. Le tout à des prix modérés. JOSEPH BONACINA & Cie. 4, Bâtisse des sœurs, Rue St-Joseph. Montréal, 15 juillet 1851.

MESSIEURS DOUTRE ET LAFLAMME, Avocats.

Ont contracté une Société pour le Circuit de Vaudreuil. M. Laflamme sera à Vaudreuil le 15 des mois de février, juin et octobre; et M. Doutre y sera les 1er mars, juillet et novembre. 21 mai 1851.

D. M. MACDONELL, Rue Radagone, Marché à St-Pie.

Montréal, 6 déc. 1850.

